

20 ans de lutte pour les droits de l'enfant

Du 13 au 21 novembre, Poitiers célèbre le 20^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant.

Pour fêter le 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, un Collectif des Droits de l'enfant organise, du 13 au 21 novembre, une semaine d'actions. « *Notre objectif est de faire connaître la Convention. En rassemblant toutes les associations actrices dans ce domaine, notre voix est plus forte* », explique Patricia Langoutte, coordinatrice du collectif.

En ouverture de la semaine, le vendredi 13, Claire Brisset, journaliste, ancienne directrice de l'information à l'Unicef pendant 12 ans, et 1^{ère} « Défenseure des enfants », participera dans les salons de la mairie à un débat sur les Droits de l'enfant dans le monde. En l'accueillant à l'Hôtel de ville, la municipalité de Poitiers exprimera son incompréhension face à la décision gouvernementale de supprimer la fonction de Défenseur des enfants. Une incompréhension partagée par les 35 Défenseurs européens des enfants, qui viennent d'élire à leur présidence Mme Versini, l'actuelle Défenseure française. A noter également que l'Unicef et *Aide et Action* proposent une rétrospective en images sur les droits de l'enfant, réalisée par les enfants eux-mêmes. « *Ils ont souvent une vision très nette de la Convention. L'idée est de sensibiliser les adultes à travers leur regard.* » Quant aux membres du collectif, ils témoigneront du travail qu'ils mènent au quotidien : *Orcades* présentera par exemple l'échange organisé avec une ONG en Inde, les *Franças* leur action de responsabilisation des enfants lors de leurs activités créatives...

54 articles pour 4 principes

Adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989, la Convention compte 54 articles regroupés autour de quatre grands principes : non-discrimination, respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, droit à la survie et droit à la participation. Pour que les enfants les comprennent, ils ont été traduits en dix phrases : « *Tu as le droit d'aller à l'école* », « *Tu as le droit d'être protégé* »...



Crédit : Kazar